des règles générales sur les exceptions à cette formule, le calendrier de l'application de ces réductions ainsi que le rapport entre le progrès dans les négociations tarifaires et dans d'autres secteurs des négociations comme les produits agricoles et les barrières non tarifaires. Au cours des prochains mois, tous les participants seront appelés à préciser les barrières commerciales sur les produits agricoles et les mesures non tarifaires, maintenues par leurs partenaires commerciaux et pour lesquelles ils souhaiteraient négocier des réductions et autres changements. Nous accélérerons aussi la rédaction de projets de codes d'éthique sur les mesures non tarifaires. Le système accéléré prévu pour cet automne nous permet de croire que les négociations seront intenses au début de 1978 lorsque les participants commenceront vraiment à jouer cartes sur table. Personne ne sait combien de temps dureront ces négociations, mais on ne prévoit pas de dénouement avant le milieu de 1978.

Ma nomination au poste de coordonnateur canadien des NCM peut laisser prévoir dans le cadre de l'évolution des négociations, des étapes plus importantes. J'aurai mon bureau à Ottawa et je travaillerai en étroite collaboration avec M. Mackachen et les autres ministres et ministères concernés, ainsi qu'avec M. Couillard (président du Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers) et l'ambassadeur Grey (chef de notre équipe de négociation à Genève). Mon équipe aura la responsabilité de présenter au moment opportun des mémoires objectifs aux ministres afin qu'ils puissent prendre des décisions appropriées au sujet de notre position dans les négociations. Pour accomplir cette tâche, nous ferons appel à des experts du Gouvernement et d'autres organismes à Ottawa et nous nous pencherons sur l'analyse qui a été faite à partir des nombreux mémoires présentés par les provinces et le secteur privé. D'après moi, le Bureau du coordonnateur devrait avoir un rôle de catalyseur et de questionnaire, et non pas chercher à reprendre les travaux d'autres groupes.

Pour formuler des hypothèses à soumettre au Gouvernement, je présiderai le Comité opérationnel des sous-ministres fédéraux lorsqu'il traitera des NCM.

Je suis également président d'un comité fédéral-provincial de sous-ministres et de hauts fonctionnaires qui s'occupe des NCM: ce comité est un des mécanismes de consultation directe avec les provinces sur les progrès et le contenu des négociations.

De concert avec le Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers, présidé par M. Couillard, mon bureau a aussi la responsabilité d'organiser des consultations avec des groupes intéressés du secteur privé et de faciliter l'échange bilatéral et permanent de renseignements utiles aux deux parties. Finalement, le Gouvernement a déjà reçu des centaines de mémoires du secteur privé (en fait, plus de 225 mémoires et documents complémentaires ont déjà reçus) dont plusieurs ont été mis à jour, et de nombreuses discussions complémentaires ont eu lieu au CCDT ou ailleurs. Maintenant que les vraies négociations approchent,